



Etat des lieux, remise d appartement.(dom)

Par **dom**, le **04/10/2012** à **15:45**

Bonjour,
mon amie loue un appartement depuis plus de vingt ans. Angoissée à l'idée de perdre sa caution vu l'état déplorable des tapisseries, pouvez-vous m'indiquer ce qu'elle risque ou ne risque plus. Merci.

Par **cocotte1003**, le **04/10/2012** à **16:44**

Bonjour, si sur l'état de sortie (alors que rien n'est noté sur l'état des lieux d'entrée) il est noté des problèmes de tapisserie autre que l'usure normale, le remplacement des tapisseries sera à la charge de votre amie, déduction faite de la vétusté donc elle ne risque pas grand chose au bout de 20 ans. on ne parle pas de caution mais de dépôt de garantie, cordialement